



FLASH INFO SPECIAL SCA

Réunion DRHMD – Fédérations syndicales

Vendredi 26 janvier 2024

Suite de la présentation de l'arrêté de transformation du Service du Commissariat des Armées du 20 décembre 2023 au CSA Ministériel

La DRHMD (Service des Ressources Humaines Civiles – SRHC) a convié les grands employeurs (EMA, SGA et SCA) et les organisations syndicales à une réunion de clarification qui s'est tenue le 26 janvier 2024 à ARCUEIL pour revenir sur les questions posées lors du Comité Social d'Administration Ministériel (CSA/M) lors de la présentation de l'arrêté de transformation du 26 décembre 2023.

Laurent TINTIGNAC et Nathalie CORNIC représentaient l'UNSA DEFENSE.

Cette réunion avait pour objectifs de revenir sur :

- Les principes et les modalités de construction de l'arrêté de transformation,
- Les terminologies employées et
- Le retour sur les mesures particulières du SCA.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
[@UnsaDefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)
www.facebook.com/UNSADefense

Face aux interrogations et incompréhensions des organisations syndicales sur les suppressions de postes annoncées en décembre (819) et la prévision de recrutement massif de contractuels, l'administration a tenu à rappeler qu'un arrêté de transformation est fait pour protéger les agents par l'ouverture des droits au Plan d'Accompagnement aux Transformations (PAT) et qu'il est indépendant de toute autre manœuvre RH concernant notamment les marges frictionnelles... devenues les marges descriptives autorisées (MDA).

Suite à la parution de cet arrêté, les Commissions Locales de Transformation (CLT) vont être mises en place et les agents dont les postes sont touchés par cette transformation seront reçus en AMR.

L'UNSA DEFENSE sera présente à leur côté pour veiller à ce qu'aucun agent ne soit oublié et pour défendre leurs droits que ce soit suite à la suppression du poste, à une délocalisation, à une modification substantielle du poste ou à un changement d'employeur.

Concernant le SCA, l'impact des mesures de transformation concerneraient :

1593 modifications substantielles de postes liées à la transformation du SCA, à la réorganisation d'organismes ou à des transferts (CIMCI/CIEC, PFS Lorient-Brest, ADP PM, ...).

► 22 postes supprimés suite à la ré-articulation des forces OME (431 dont 409 PCRL – Personnels Civils de Recrutement Local).

► 798 autres mesures (409 changements de dénomination, repositionnements et 389 postes en Marges Descriptives Autorisées).

Le SCA se veut rassurant en disant que seulement 10% de l'effectif PC en métropole sera touché par ces mesures et que ce chiffre est stable entre 2022 (2106) et 2023 (2043).

Si l'employeur SCA s'est voulu rassurant, l'UNSA DEFENSE s'inquiète de cette énième manœuvre RH qui impacte encore une fois les agents du SCA qui, malgré une résilience et un engagement qui ne se démentent pas, finissent pas montrer des signes de lassitude. Ces réorganisations incessantes et les annonces anxiogènes puis démenties ne sont pas de nature à apporter la sérénité nécessaire à la continuité de la mission et à la qualité du soutien aux forces. Chacune et chacun peuvent compter sur l'engagement de vos élu-es UNSA-Défense.